

Nombre de conseillers :

- effectif légal : 29
- en exercice : 29
- présents : 24
- représentés : 4
- votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0

**Indemnités de fonction
du Maire,
des adjoints au Maire
et de conseillers délégués**

L'an deux mille vingt deux, le quinze septembre à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2022

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI, Mme L'OFFICIAL, M. DUBOIS, Mme ROY, M. CUBERTAFON, Mme BONIN, adjoints au maire ; M. DARY, Mme ARNAUD, M. VERGNOLLE, M. DUPUY, Mme FUSADE, Mme BRACHET, M. BLONDY, Mme TOESCA, Mme CHORT, Mme ROUGERIE, M. BREUIL, Mme ELIEZ, Mme CELERIER, M. FREMONT, M. FARGEAS, M. GAUTHIER, M. GUILHOT, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. GORYL a donné délégation de vote à M. GUILHOT
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY
Mme BAUDEL a donné délégation de vote à Mme PLAZZI
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Marie ROUGERIE

Rapporteur : Daniel BOISSERIE, Maire

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, des adjoints et des conseillers municipaux,
Vu la délibération n°65/2020 prise en séance du 18 juin 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et de conseillers délégués si besoin ;
Vu la délibération n°70/2022 prise en séance du 7 juin 2022 portant création d'un huitième poste d'adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **décide** à compter du 1^{er} octobre 2022 :

- ☞ de **fixer à nouveau** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints et – si besoin - des conseillers municipaux délégués suivant le tableau annexé ;
- ☞ d'**inscrire** les crédits nécessaires au budget communal ;
- ☞ de **transmettre** au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme,
A Saint-Yrieix, le 19 septembre 2022

Marie ROUGERIE
Conseillère municipale
Secrétaire de séance



Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Mise en ligne le 28.09.2002

Accusé de réception en préfecture
087-218718708-20220915-D20225562405-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022

**Taux de rémunération des élus-Pourcentage de l'indice terminal brut de la fonction publique
avec majoration de 15% pour chef lieu de canton
Tableau annexé à la délibération**

QUALITE	NOM-PRENOM	TAUX INDEMNITE	TAUX MAJORATION-15%	TAUX GLOBAL	MONTANT INDEMNITE BRUT
Maire	BOISSERIE Daniel	55% de l'indice terminal brut	+ 8,25%	63,25% de l'indice terminal brut	2 546,13 €
1ère adjointe	PLAZZI Monique	19,7% de l'indice terminal brut	+ 2,98%	22,66% de l'indice terminal brut	912,18 €
2ème adjoint	GORYL Laurent	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
3ème adjointe	L'OFFICIAL Catherine	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
4ème adjoint	DUBOIS André	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
5ème adjointe	ROY-VEYRI Michèle	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
6ème adjoint	CUBERTAFON Francis	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
7ème adjointe	BONIN Valérie Isabelle	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
8ème adjoint	GAUTHIER Pascal	18% de l'indice terminal brut	+ 2,70%	20,70% de l'indice terminal brut	833,28 €
1er conseiller délégué	A DESIGNER	5,25% de l'indice terminal brut	+ 0,79%	6,04% de l'indice terminal brut	243,14 €
2e conseiller délégué	A DESIGNER	5,25% de l'indice terminal brut	+ 0,79%	6,04% de l'indice terminal brut	243,14 €
3e conseiller délégué	A DESIGNER	5,25% de l'indice terminal brut	+ 0,79%	6,04% de l'indice terminal brut	243,14 €
4e conseiller délégué	A DESIGNER	5,25% de l'indice terminal brut	+ 0,79%	6,04% de l'indice terminal brut	243,14 €

CALCUL ENVELOPPE MAXIMUM

IM 830= 4 025,50 €

MAIRE:

4 025,50 x 55%=
2 214,03 €

332,10 €

2 546,13 €

ADJOINT:

4025,50 x 22%=
885,61 €

132,84 €

1 018,45 €

MAIRE:

2 546,13 €
8 147,80 €

8 ADJOINTS:
(1018,45*8)

TOTAL

10 693,73 €

10 263,82 €



(Signature)

Marie ROUGERIE
Conseillère municipale
Secrétaire de séance

(Signature)
Daniel BOISSERIE
Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218718708-20220915-D20225562405-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022